



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
19 janvier 2011
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 27^e séance

Tenue au siège à New York, le jeudi 4 novembre 2010, à 15 h 00

Président : M. Lundberg (Vice-Président). (Finlande)

Sommaire

Point 17 de l'ordre du jour : Les technologies de l'information et des communications au service du développement (*suite*)

Point 20 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*)

- a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (*suite*)
- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (*suite*)
- h) Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (*suite*)

Point 22 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (*suite*)

- a) Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance (*suite*)
- b) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (*suite*)

Point 26 de l'ordre du jour : Développement agricole et sécurité alimentaire (*suite*)

Point 18 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (*suite*)

- a) Commerce international et développement (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



En l'absence de M^{me} Ochir (Mongolie), M. Lundberg (Finlande), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 17 de l'ordre du jour : Les technologies de l'information et des communications au service du développement (suite) (A/C.2/65/L.22)

Projet de résolution sur les technologies de l'information et des communications au service du développement (A/C.2/65/L.22)

1. **M. Al Hadhrami** (Yémen) présente le projet de résolution A/C.2/65/L.22 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Point 20 de l'ordre du jour : Développement durable (suite) (A/C.2/65/L.17)

Projet de résolution concernant la marée noire sur les côtes libanaises (A/C.2/65/L.17)

2. **M. Al Hadhrami** (Yémen) présente le projet de résolution A/C.2/65/L.17 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

- a) **Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (suite)** (A/C.2/65/L.18)

Projet de résolution sur la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (A/C.2/65/L.18)

3. **M. Al Hadhrami** (Yémen) présente le projet de résolution A/C.2/65/L.18 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

- e) **Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (suite)** (A/C.2/65/L.21)

Projet de résolution sur l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (A/C.2/65/L.21)

4. **M. Al Hadhrami** (Yémen) présente le projet de résolution A/C.2/65/L.21 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

- h) **Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (suite)** (A/C.2/65/L.13)

Projet de résolution concernant la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (A/C.2/65/L.13)

5. **M. Al Hadhrami** (Yémen) présente le projet de résolution A/C.2/65/L.13 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Point 22 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (suite) (A/C.2/65/L.20)

Projet de résolution intitulé « Vers un nouvel ordre économique international » (A/C.2/65/L.20)

6. **M. Al Hadhrami** (Yémen) présente le projet de résolution A/C.2/65/L.20 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

- a) **Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance (suite)** (A/C.2/65/L.15)

Projet de résolution sur le rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance (A/C.2/65/L.15)

7. **M. Al Hadhrami** (Yémen) présente le projet de résolution A/C.2/65/L.15 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

- b) **Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (suite)** (A/C.2/65/L.12)

Projet de résolution sur l'action préventive et la lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et la restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (A/C.2/65/L.12)

8. **M. Al Hadhrami** (Yémen) présente le projet de résolution A/C.2/65/L.12 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Point 26 de l'ordre du jour : Développement agricole et sécurité alimentaire (*suite*) (A/C.2/65/L.16)

Projet de résolution sur l'Année internationale de la quinoa, 2012 (A/C.2/65/L.16)

9. **M. Barea** (État plurinational de Bolivie) présente le projet de résolution A/C.2/65/L.16.

Point 18 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (*suite*)

a) Commerce international et développement (*suite*) (A/65/15 (Parties I-IV), A/65/15 (Partie IV)/Corr.1) et A/65/211)

10. **M. Panitchpakdi** (Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)), en présentant le rapport du Secrétaire général sur le commerce international et le développement (A/65/211), dit que les pays émergents et en développement sont les moteurs de la reprise économique du monde, ce qui reflète une nouvelle multipolarité dont doit tenir compte le système de gouvernance économique mondial. Toutefois, le rythme de la reprise est inégal, des pays en développement en dehors de l'Asie ayant une croissance limitée et le volume des échanges n'atteignant pas les niveaux d'avant la crise. Au fur et à mesure que les effets d'incitation et de reconstitution de stocks s'estompent, la croissance dépendra davantage de la demande du secteur privé, qui continue à être entravée par un taux de chômage élevé, le manque de confiance des consommateurs et la stagnation des revenus.

11. Les déséquilibres persistants présentent autant de risques systémiques que la crise récente, sinon plus. Les pays excédentaires doivent passer de la demande extérieure à la demande nationale, alors que les pays déficitaires doivent augmenter leur épargne et étendre leurs importations. Depuis 2006, la CNUCED a mis en

garde contre le recours à la dévaluation monétaire pour réduire les déséquilibres budgétaires actuels. La proposition faite par les États-Unis, dans le cadre du Groupe des 20 (G-20), de limiter les déséquilibres commerciaux à 4 % du produit intérieur brut, désamorçant ainsi la dévaluation concurrentielle des monnaies tout en établissant des systèmes de taux de change beaucoup plus déterminés par les marchés, exigerait une meilleure coordination de la gestion et ne pourrait pas simplement se fonder sur le marché pour obtenir les résultats escomptés. Le réexamen des règles internationales existantes, par exemple restrictions imposées aux subventions locales au titre de l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce et restrictions sur le contrôle des capitaux au titre de l'Accord général relatif au commerce des services, pourrait également être justifié.

12. Seul le manque de cohérence de la gouvernance économique mondiale pourrait aggraver les risques d'interdépendance. Le G-20 est sans nul doute un mécanisme utile mais l'Organisation des Nations Unies, avec ses 192 États membres, peut coordonner de manière plus inclusive le commerce, les finances et les investissements. Il est crucial de renforcer et de coordonner au niveau mondial les règlements du marché afin de faire face aux faiblesses structurelles et d'améliorer la surveillance à l'échelon du système.

13. Dans le domaine du commerce, le Cycle de Doha reste pertinent, en particulier compte tenu de la nécessité d'améliorer la sécurité alimentaire et d'augmenter l'investissement dans l'agriculture. La détermination de l'ordre des engagements en matière de libéralisation dans les négociations sur l'accès au marché des produits non agricoles peut également empêcher la désindustrialisation tout en améliorant la diversification et la compétitivité des économies après la crise. À la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui se tiendra à Istanbul en 2011, une attention particulière devra être accordée à la possibilité de tirer rapidement parti des mesures du Cycle de Doha pour satisfaire les intérêts commerciaux des pays les moins avancés. Le rééquilibrage du système international de la propriété intellectuelle en faveur du développement et du transfert de technologie peut donner un élan immédiat à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) liés à la santé et à l'environnement. Ces mesures pourraient consister à mieux appliquer les articles existants de l'Accord sur les aspects des droits de

propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) concernant le transfert de technologie et à ratifier l'amendement à l'Accord sur les ADPIC pour permettre la délivrance obligatoire de licences à des pays n'ayant pas de capacité de production de produits pharmaceutiques.

14. La crise a donné une nouvelle place importante au rôle de l'État dans la promotion du développement des infrastructures, de la diversification agricole et des technologies vertes. Les pays doivent avoir la possibilité de mettre en œuvre une nouvelle génération de politiques industrielles, dont les stratégies de croissance menées par l'Afrique du Sud et le Brésil sont deux exemples remarquables. Il est indispensable d'encourager une croissance inclusive et des relations économiques équitables dans le cadre d'un système élargi de gouvernance économique mondiale pour réaliser les OMD, en réduisant la pauvreté et en empêchant la crise actuelle de se transformer en une double vague de récession.

15. **M. Piantini** (Président du Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)), présente les rapports du Conseil du commerce et du développement (A/65/15, Parties I-IV et A/65/15, Partie IV/Corr.1), qui portent sur les délibérations du Conseil à ses quarante-huitième, quarante-neuvième, cinquantième et cinquante-septième sessions. Ces sessions se sont principalement concentrées sur la crise économique et financière mondiale, les stratégies de développement dans un monde globalisé, l'évolution du système commercial international, l'investissement en faveur du développement, la coopération Sud-Sud, la situation dans les Territoires palestiniens occupés et l'application de l'Accord d'Accra.

16. S'agissant des politiques commerciales qu'il faut ou non adopter, il rappelle que la situation en Haïti est une leçon pour d'autres pays. La politique de libéralisation des échanges imposée à ce pays a sans nul doute affaibli son économie en exposant son secteur agricole à la concurrence déloyale des importations subventionnées. Maintenant, la réussite ou l'échec d'Haïti est en définitive entre les mains de la communauté internationale qui doit mettre en place des programmes de reprise à court, moyen et long terme, fondés sur des investissements générateurs d'emplois.

17. Enfin, dans le cadre des travaux préparatoires de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, il fait remarquer que le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED a examiné les principaux problèmes de développement de ces pays. En outre, dans la perspective de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012, la CNUCED a organisé une manifestation préparatoire sur l'économie verte. Ce dernier concept est confronté à un double défi : d'une part, améliorer les niveaux de vie des pays en développant tout en réduisant leur empreinte environnementale et, d'autre part, atténuer l'empreinte environnementale des pays développés sans abaisser leurs niveaux de vie. Il sera très difficile de parvenir à une économie verte et il faudra, pour ce faire, renforcer la coopération internationale.

18. **M. Wolfe** (Jamaïque), s'exprimant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), qui fait sienne la déclaration du Groupe des 77 et de la Chine, dit que la CARICOM souscrit à l'appel du Secrétaire général en faveur d'une plus grande cohérence par l'intégration de l'élément développement dans tous les domaines de la gouvernance économique mondiale. Il est essentiel que la communauté internationale corrige les déséquilibres qui ont désavantagé les pays en développement dans le système commercial multilatéral. Il faut redoubler d'effort pour remédier à la faiblesse du volet développement dans les accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et pour permettre aux pays en développement, en particulier les petites économies vulnérables, d'obtenir une part équitable des échanges internationaux.

19. Les accords commerciaux, qu'ils soient bilatéraux, régionaux ou multilatéraux, doivent servir à promouvoir à la fois le commerce et le développement. La composante développement doit donc être intégrale et ne pas avoir une place secondaire. Dans le cadre des négociations multilatérales actuelles dans le cadre de l'OMC, la CARICOM a constamment préconisé des règles qui tiennent compte des préoccupations des pays en développement, en particulier des moins avancés, des petites économies vulnérables et des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires. Elle a également veillé à l'intégration de la composante développement dans les accords régionaux bilatéraux négociés récemment avec des partenaires comme le Canada et l'Union européenne.

20. La CARICOM continuera à présenter des arguments en faveur de la prise en compte des problèmes particuliers des petites économies vulnérables dans le système commercial multilatéral. L'absence de progrès dans les négociations sur un mécanisme spécial de sauvegarde préoccupe tout particulièrement la CARICOM, étant donné que son adoption est essentielle pour assurer la sécurité alimentaire, le développement rural et l'allègement de la pauvreté dans la région. Un tel mécanisme pourrait aider à protéger les secteurs sensibles contre la concurrence déloyale, en particulier les importations injustement subventionnées.

21. L'agriculture reste un des principaux domaines d'attention pour les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, de même que pour les petites économies vulnérables. Outre une plus grande souplesse dans les réductions tarifaires et la désignation des produits spéciaux, leurs autres priorités comprennent notamment une période de mise en œuvre de 10 ans pour les réductions tarifaires, l'octroi de conditions favorables aux entreprises commerciales d'État des pays en développement, des dispositions spéciales concernant la période de remboursement des crédits à l'exportation et des dispositions souples pour les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires.

22. Le concept d'Aide pour le commerce repose sur l'idée que de meilleures possibilités d'accès au marché ne garantissent pas automatiquement la pénétration sur les marchés mondiaux. La CARICOM considère donc l'initiative Aide pour le commerce comme un outil indispensable et prometteur pour l'aider à atteindre ses objectifs de développement.

23. La participation de la CARICOM aux négociations sur les services est principalement déterminée par l'espoir d'obtenir un meilleur accès au marché dans des secteurs d'exportation présentant un intérêt stratégique. Elle maintient que l'accès effectif au marché au titre du Mode 4 et qu'un résultat équilibré des négociations sur la réglementation intérieure sont les principaux éléments orientés vers le développement de tout résultat sur les services.

24. La CARICOM sait par expérience que toutes les négociations commerciales ne produisent pas nécessairement des avantages tangibles, en particulier lorsque les avantages compétitifs sont rendus caducs par l'érosion de préférences anciennes et par des

obstacles non tarifaires de plus en plus astucieux. En outre, les pertes de recettes résultant de la libéralisation des tarifs doivent être compensées par des possibilités correspondantes d'accès au marché et des échanges. Les pays en développement fortement endettés ayant de petites économies ouvertes et vulnérables doivent faire l'objet d'une attention urgente dans le contexte du volet développement du Cycle actuel des négociations de Doha.

25. Malgré l'absence de progrès dans les négociations, la CARICOM, qui reste déterminée à conclure dans les délais le Cycle de Doha pour le développement, encourage les membres de l'OMC à tenir compte des difficultés des petites économies vulnérables et à réagir positivement aux propositions visant à garantir leur intégration dans le système commercial multilatéral.

26. **M. Sharma** (Népal), prenant la parole au nom du Groupe des pays les moins avancés, déclare que ces pays doivent devenir plus résilients aux chocs extérieurs en raison de la diminution de leur avantage comparatif en matière d'exportation, de l'augmentation des coûts des importations et de leurs difficultés d'intégration dans les systèmes financiers et commerciaux mondiaux. En raison de leur vulnérabilité particulière et de leurs faiblesses structurelles, ils sont les pays les plus marginalisés du système commercial multilatéral. L'accès limité de leurs produits au marché est encore aggravé par des capacités de production intérieure insuffisante, des infrastructures liées au commerce inadéquates et une situation commerciale internationale défavorable. Même l'objectif de l'OMC de couvrir au moins 97 % des lignes tarifaires pour l'accès au marché en franchise de droits et sans contingent aurait peu d'impact sur le développement si les principales exportations des pays les moins avancés restent exclues de certains marchés à cause des subventions, de l'application de règles d'origine strictes et de mesures non tarifaires.

27. Les pays les moins avancés connaissent un recul des échanges internationaux, des flux de l'investissement étranger direct et des transferts de fonds. Ils doivent donc améliorer leur compétitivité et leur productivité dans des produits et services dynamiques nouveaux ; il convient aussi d'encourager de nouveaux avantages comparatifs et des activités modernes commercialisables pour générer une plus grande valeur ajoutée, des liens en amont et en aval, la diffusion de technologies et la formation de capital.

28. Le Groupe attache une grande importance à la conclusion rapide du Cycle de Doha pour le développement, dont les résultats doivent être ambitieux et équitables et donner à tous une participation importante aux bénéfices du développement. Un accord devrait intervenir rapidement sur un paquet d'avantages pour les pays les moins avancés, intégrant des dispositions sur l'accès au marché en franchise de droits et sans contingent, des règles d'origine souples et des dispositions spéciales dans le secteur des services. De plus, les pays développés doivent immédiatement remplir leurs engagements en matière d'aide au développement, d'aide au commerce, d'allègement de la dette et autres mesures de renforcement des capacités, conformément aux accords et engagements internationaux convenus, notamment ceux énoncés dans le Consensus de Monterrey de la Conférence internationale sur le financement du développement. L'Aide pour le commerce doit être complémentaire et substantielle et avoir pour but d'améliorer les capacités commerciales et la compétitivité internationale des pays les moins avancés. Le champ d'application et le financement du Cadre intégré renforcé pour les pays les moins avancés doivent également être sensiblement élargis. De telles mesures sont indispensables pour générer la croissance et les ressources destinées à lutter contre la pauvreté, la faim, l'analphabétisme et la maladie.

29. Les institutions financières internationales, en particulier la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), doivent veiller à ce que les nouveaux mécanismes soient inclusifs, dotés de fonds suffisants et facilement accessibles, qu'ils imposent très peu de restrictions et reconnaissent le statut spécial et la vulnérabilité des pays les moins avancés. Les pays en développement doivent également avoir un plus grand rôle dans les processus décisionnels économiques et financiers internationaux.

30. **M. Quinlan** (Australie), s'exprimant au nom du Groupe de Cairns, à l'exception de l'État plurinational de Bolivie, souligne que la libéralisation des échanges, tout en imposant seulement une charge fiscale minime aux gouvernements, joue un rôle primordial en facilitant la croissance économique, le développement durable, l'amélioration de l'aide sociale et la création d'emplois, de même qu'en réalisant les OMD et en s'attaquant au problème de la sécurité alimentaire grâce à l'appui apporté à une agriculture novatrice et environnementalement durable, bénéficiant ainsi aux

agriculteurs les plus démunis des pays en développement.

31. L'histoire a montré que le retour au protectionnisme pendant une période de ralentissement de l'économie ne fait qu'exacerber la crise. Toutefois, le poids de la concurrence des produits fortement subventionnés et des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce des produits agricoles continue à se faire sentir. Le Groupe de Cairns prie instamment tous les membres de l'OMC de faire preuve de la volonté politique requise pour mener à terme le Cycle de Doha, conserver l'acquis des progrès positifs déjà accomplis afin d'éliminer toutes les formes de subventions à l'exportation d'ici à 2013, réduire considérablement et discipliner les mesures de soutien interne ayant un effet de distorsion des échanges et améliorer substantiellement l'accès au marché des produits agricoles. Selon la Banque mondiale, 70 % des habitants pauvres des zones rurales dans le monde tirent leurs revenus de l'agriculture. Il est donc essentiel de parvenir à un dénouement ambitieux et équilibré du Cycle de Doha sur l'agriculture, conformément à son mandat pour le développement.

32. **M. Loulichki** (Maroc), intervenant au nom du Groupe des États arabes, dit qu'un système commercial international équitable, respectant le principe du traitement spécial et différencié est essentiel pour surmonter la crise économique et réaliser les OMD. Les États développés doivent faire en sorte de respecter leurs engagements concernant l'accès au marché, l'allègement de la dette et l'Aide pour le commerce conformément aux accords internationaux et au Consensus de Monterrey. Il est plus nécessaire et urgent que jamais que le Cycle de Doha se termine avec succès. Les pays développés doivent cesser de subventionner leurs secteurs agricoles, alors que les pays en développement doivent bénéficier d'un traitement préférentiel pour leurs produits afin de les protéger des effets négatifs potentiels de la libéralisation du commerce.

33. Une plus grande coordination entre l'OMC et l'Organisation des Nations Unies, en particulier la CNUCED, est nécessaire pour restaurer l'équilibre du système commercial mondial. Il lance un appel pour faciliter l'accession de son pays à l'OMC, dont seulement la moitié des États arabes sont membres, et pour l'introduction de l'arabe comme langue de travail de cette organisation. Les mesures unilatérales imposées par certains pays développés contre les États

arabes savent le système international mondial et sont une violation de la résolution 64/189 de l'Assemblée générale sur l'application de mesures économiques unilatérales comme moyen de coercition politique et économique contre les pays en développement.

34. **M. Dos Santos** (Paraguay), s'exprimant au nom du Groupe des pays enclavés en développement, déclare que la performance économique de ces pays reste inégale et fragile et que l'augmentation modérée des prix des produits de base agricoles est insuffisante pour promouvoir une forte reprise de leurs économies. Malgré la croissance impressionnante des exportations des pays enclavés en développement au cours de la présente décennie, ceux-ci restent largement marginalisés dans l'économie mondiale et représentent moins de 1 % du commerce mondial des marchandises. Leurs faiblesses structurelles, en particulier leurs faibles capacités de production et leur forte dépendance d'un petit nombre de produits de base encombrants et ayant peu de valeur les désavantagent.

35. Il est donc de plus en plus important de veiller à la mise en œuvre complète et en temps opportun du Programme d'action d'Almaty : trouver une solution aux besoins particuliers des pays enclavés en développement dans un nouveau Cadre mondial de coopération en matière de transport de transit pour les pays en développement enclavés et les pays de transit. Avec l'appui de la communauté des bailleurs de fonds, les pays de ces deux groupes doivent revoir leurs cadres réglementaires et politiques régissant le commerce de transit et améliorer leurs infrastructures liées au commerce afin de mettre en place des systèmes efficaces de transport de transit.

36. Même s'ils bénéficient de plusieurs systèmes de tarifs préférentiels, comparés à d'autres groupes de pays, les pays enclavés en développement sont ceux qui les ont le moins utilisés. Les négociations concernant la facilitation des échanges sont importantes pour générer des gains du commerce international qui devraient permettre d'éliminer la pauvreté. L'Aide pour le commerce doit compléter et non remplacer le Cycle de Doha, ou se substituer à l'aide publique au développement. Les pays développés doivent faire montre de la flexibilité et de la volonté politique nécessaires pour mener le Cycle à bon terme. Les négociations sur la facilitation des échanges devraient être un premier résultat du Cycle de Doha et, en tant que tel, ne pas être retardées par le reste du Cycle.

37. Enfin, la communauté internationale doit répondre aux préoccupations et aux besoins particuliers en matière de développement des pays enclavés en développement en leur apportant, en temps utile, un appui financier plus important et durable afin de les aider à accélérer leurs progrès dans la voie de la réalisation des OMD et à renforcer leurs capacités d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

38. **M^{me} Wang Hongbo** (Chine) dit que, s'agissant de la participation des pays en développement au commerce international, l'environnement extérieur reste très incertain. Le commerce est un moteur puissant du développement et une source majeure de financement pour les pays en développement ; un système commercial mondial ouvert est donc indispensable à la réalisation des OMD en temps opportun. Elle prie instamment la communauté internationale de s'efforcer avec vigueur d'accomplir rapidement des progrès substantiels dans le Cycle de Doha. Les parties concernées doivent défendre le mandat de Doha pour le développement, conserver l'acquis et travailler sur la base du texte de négociation actuel pour parvenir à un résultat global et équilibré, qui devrait être axé sur le développement et refléter les besoins et les soucis particuliers des pays en développement.

39. La communauté internationale, les pays développés en particulier, doit aussi s'opposer avec fermeté à toutes les formes de protectionnisme commercial et honorer strictement ses engagements de ne pas introduire de nouvelles restrictions sur les produits de base, l'investissement et les services. Elle doit également augmenter les ressources pour le financement des échanges, réduire les coûts du financement, concevoir des modes de financement innovants et, en particulier, accroître son appui aux petites et moyennes entreprises.

40. De plus, la communauté internationale devrait améliorer l'accès aux marchés des produits de base des pays les moins avancés, des pays enclavés en développement et des petits États insulaires en développement. Elle doit également aider ces pays à moderniser leur infrastructure industrielle et à diversifier leurs exportations afin d'améliorer leur capacité à tirer profit des préférences commerciales.

41. La Chine est attachée à la mise en place d'un système commercial international ouvert, juste et non

discriminatoire. Au cours de ces deux dernières années marquées par les difficultés économiques du monde, son pays a rejeté toutes les formes de protectionnisme commercial et vigoureusement accru ses importations, contribuant ainsi de façon importante à la reprise économique mondiale et à la croissance des échanges commerciaux. Elle occupe maintenant la deuxième place des plus grands importateurs mondiaux et accorde une attention particulière au commerce avec les pays en développement, notamment les pays africains et les pays les moins avancés.

42. **M. Quintaes** (Brésil) dit que, même si des signes de croissance sont attendus de l'économie mondiale en 2010 et si les échanges semblent reprendre dans le monde, la reprise reste inégale, fragile et incertaine. La conclusion rapide du Cycle de Doha lui donnerait une impulsion bien nécessaire et renforcerait les bases d'une croissance soutenue, équitable et inclusive. Un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, non discriminatoire et équitable est indispensable au développement durable. Bien que les membres de l'OMC se soient généralement opposés à des règles protectionnistes étendues, le risque que présentent de telles barrières persistera jusqu'à ce que la reprise soit pleinement consolidée et que le chômage ait substantiellement diminué. Afin d'éviter de retomber dans le protectionnisme, les engagements politiques doivent s'accompagner de mesures adéquates de contrôle et de transparence.

43. Le Brésil reste tout à fait déterminé à ce que le Cycle de Doha aboutisse à des résultats équilibrés, ambitieux et axés sur le développement. L'élimination des subventions aux exportations agricoles, une réduction substantielle des mesures domestiques de soutien appliquées par les pays développés et l'amélioration de l'accès au marché seraient la contribution la plus importante que les pays développés pourraient apporter pour promouvoir le développement. Les efforts consentis au niveau international pour favoriser la production agricole locale dans les pays en développement seront voués à l'échec si toutes les formes de protectionnisme dans le domaine du commerce des produits agricoles ne sont pas vraiment éliminées.

44. Sa délégation se félicite des discussions générales approfondies sur le commerce qui ont eu lieu à Genève ces derniers mois, mais les négociations doivent continuer à s'inspirer du programme pour le développement et se fonder sur les progrès déjà

accomplis, en particulier pour ce qui est des modalités. Il est indispensable que toutes les parties renouvellent leur engagement politique pour sortir de l'impasse dans laquelle elles se trouvent actuellement.

45. **M. Abay** (Éthiopie) dit qu'il est essentiel d'assurer la viabilité de la reprise économique mondiale naissante et de donner aux pays en développement les moyens de promouvoir le développement. Pour que le commerce international joue réellement un rôle dans la réduction de la pauvreté, la libéralisation des échanges et l'amélioration de l'accès au marché doivent être assorties d'un traitement spécial efficace pour les pays les moins avancés.

46. L'Éthiopie a enregistré des niveaux de croissance élevés, elle a maintenu l'inflation à un niveau relativement stable avant et après la crise économique et financière mondiale et elle est l'un des cinq pays du monde dont l'économie se développe rapidement. Dans la poursuite de ses objectifs de développement, l'Éthiopie a bénéficié de l'expérience et des compétences techniques des institutions internationales ainsi que de l'appui financier et de l'aide de la communauté internationale qu'elle prie maintenant instamment de soutenir son adhésion rapide à l'OMC.

47. Les pauvres des pays en développement étant tributaires de l'agriculture et de l'industrie manufacturière à forte intensité de main-d'œuvre, il est urgent d'éliminer toutes les formes de protectionnisme et les pratiques contraires à la concurrence afin de faciliter l'accès au financement dans le domaine du commerce. Un véritable partenariat pour le développement ne pourra être instauré qu'en associant les réformes dans les domaines de l'investissement, du commerce, de l'aide, de l'allègement de la dette et de la gouvernance de l'économie mondiale. Il est donc nécessaire d'intégrer les préoccupations concernant le commerce et le développement dans les stratégies internationale de réduction de la pauvreté, d'augmenter l'assistance technique et financière afin d'améliorer la production et les capacités nationales et de mettre en place un système commercial multilatéral plus juste et équitable. Il est plus urgent que jamais de conclure le Cycle de Doha dans un esprit ouvert de flexibilité et d'engagement constructif.

48. **M^{me} Gervasi** (Pérou) dit que le commerce international reste un moteur puissant de la croissance économique du monde, en dépit de la crise économique

et financière qu'il a connue. Il est essentiel que les échanges se poursuivent de façon à ce que tous les pays, en particulier ceux en développement, puissent conserver des niveaux de recette suffisants pour lutter contre la crise et arriver à une reprise forte et soutenue. À cet effet, la communauté internationale doit éliminer toutes les formes de protectionnisme, confirmer son attachement au système commercial multilatéral et conclure avec succès le Cycle de Doha pour le développement. Sa délégation souligne l'importance du commerce international pour la promotion de la croissance économique durable et le développement de pays tels que le Pérou qui s'efforcent actuellement d'étendre et diversifier leurs marchés extérieurs.

49. Le Pérou met en œuvre une stratégie nationale de commerce et de développement conçue de manière à accroître les avantages de la libéralisation des échanges et de l'investissement et à leur donner la priorité. Ce faisant, il s'efforce d'identifier les meilleures pratiques pour veiller à ce que ces avantages soient équitablement répartis entre tous les secteurs de la société, en mettant plus particulièrement l'accent sur les petites et moyennes entreprises et les agriculteurs.

50. Les efforts déployés à l'échelon national devraient effectivement être complétés par la coopération internationale entre pays développés et en développement dans les domaines de la main-d'œuvre et de l'environnement liés au commerce, afin de promouvoir le développement durable et de favoriser l'inclusion sociale. Vu son caractère inclusif, l'Organisation des Nations Unies, est particulièrement bien placée pour jouer le rôle de facilitateur à cet égard.

51. **M^{me} Bubnovskaya** (Biélorus) souligne la nécessité pour la communauté internationale d'adopter des mesures coordonnées de promotion du commerce international, en mettant l'accent en particulier sur les préférences commerciales consenties aux pays en développement dans le cadre du Système généralisé de préférences et d'arrangements individuels avec les pays développés. Il faut mettre fin au protectionnisme et aux barrières de toutes sortes qui entravent le commerce avec les pays en développement et ceux à revenu moyen. Ces derniers sont particulièrement vulnérables du fait qu'ils se battent contre les répercussions de la crise économique et financière mondiale. L'expansion des échanges avec les pays à revenu moyen aiderait leurs gouvernements à se rapprocher de la réalisation des OMD.

52. La sécurité énergétique est un problème majeur et il convient de poursuivre et étendre le dialogue entre gouvernements sur cette question dans le cadre de l'ONU.

53. Le Biélorus poursuit l'objectif de la libéralisation des échanges aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral. Une union douanière entre le Biélorus, le Kazakhstan et la Fédération de Russie est récemment entrée en vigueur.

54. À l'échelon multilatéral, il faudra trouver le moyen de permettre aux pays en développement et aux pays à revenu moyen de bénéficier d'une part équitable des avantages de la libéralisation des échanges. Le Cycle de Doha pourrait contribuer à atteindre cet objectif mais, à l'heure actuelle, la stagnation des progrès constitue un obstacle sérieux au renforcement du partenariat mondial pour la réalisation des OMD.

55. Les institutions du système des Nations Unies, en particulier la CNUCED et l'OMC, devraient analyser l'impact des instruments financiers nationaux utilisés par les États membres pour soutenir leurs économies sur le commerce international et le développement. Le Biélorus félicite la CNUCED pour l'excellent travail qu'elle fait au niveau des mesures de surveillance du commerce et de l'investissement et de l'analyse des intérêts des pays en développement et des pays à économie en transition dans ce contexte. Il se félicite de l'examen de ses politiques d'investissement effectué par la CNUCED et demande instamment aux donateurs potentiels de fournir à cette institution des ressources additionnelles pour ses projets de pays concernant les politiques d'investissement.

56. Les institutions internationales font un travail efficace pour aider les pays en développement et les pays à revenu moyen à mettre en œuvre des mesures de prévention des crises. Il est important d'améliorer la coopération entre pays développés et en développement pour assurer avec succès la reprise de l'économie mondiale.

57. **M^{me} Díaz** (Cuba) rappelle que sa délégation est de nouveau obligée de faire les mêmes remarques et de présenter les mêmes demandes tout à fait légitimes, qui sont essentiellement celles de tous les pays en développement, puisque le commerce mondial continue à être de plus en plus monopolisé par les pays développés, enfermés dans leur lutte pour prendre le contrôle des matières premières essentielles et des marchés.

58. Malgré les promesses, il n'y a toujours pas de système commercial multilatéral ouvert, juste, équitable, non discriminatoire et transparent, et les pays en développement n'ont toujours pas la possibilité de participer réellement à la prise de décision. Bien que le commerce soit un moteur clé de la croissance économique et du développement durable, le fait que beaucoup de pays en développement n'en aient pas encore bénéficié a élargi le fossé entre pays industrialisés et pays pauvres. La crise économique et financière mondiale a mis en évidence la nécessité d'entreprendre d'urgence la réforme du système économique mondial, y compris son volet concernant le commerce multilatéral.

59. Même si la conclusion rapide du Cycle de Doha est aux yeux de certains la solution aux problèmes du commerce, les pays développés ne font pas preuve de la volonté politique ni de la souplesse nécessaires pour que ce soit possible. Succès de la conclusion du Cycle veut dire réalisation de ses objectifs de développement, dans le cadre d'un accord équilibré et équitable sur l'accès des produits agricoles et industriels aux marchés, laissant la possibilité d'une réciprocité qui ne serait pas totale pour que les pays en développement puissent mettre en œuvre leurs politiques nationales.

60. Des réductions importantes des mesures de soutien interne ayant des effets de distorsion sur les échanges, un traitement spécial et différencié et des mesures souples pour les pays en développement sont tout aussi essentiels. Les petites économies vulnérables doivent pouvoir participer effectivement au commerce mondial. Par ailleurs, il ne doit y avoir ni démagogie ni deux poids deux mesures dans la lutte contre le protectionnisme. Les pays en développement ne pouvant recourir aux subventions au titre des accords de l'OMC, les tarifs douaniers sont le seul instrument politique qui leur reste.

61. Il faut donc revenir au mandat de Doha. Cuba estime que, pour réagir aux crises actuelles, il est nécessaire d'avoir un mécanisme spécial de sauvegarde, un accord sur les produits spéciaux, l'accès effectif pour les produits sensibles comme le coton et les bananes ; il faut aussi prêter attention à la question de l'érosion des préférences et faire preuve de souplesse pour donner aux pays importateurs de denrées alimentaires l'accès au financement nécessaire. Les accords futurs devront protéger les producteurs contre la concurrence déloyale tout en préservant la sécurité alimentaire et le développement.

62. **M. Alimov** (Fédération de Russie) dit que le système commercial multilatéral mis au point par l'OMC fait partie intégrante du système mondial de gouvernance économique et favorise la prévisibilité. Cependant, il se heurte actuellement à un déficit de développement. L'échec de la conclusion du Cycle de Doha a effectivement rendu impossible la stabilisation du système et l'établissement d'un équilibre entre les intérêts de tous les participants.

63. La Fédération de Russie adhère aux principes et aux règles de l'OMC et s'efforce d'en devenir membre de plein droit. Le processus d'accession est presque terminé et la législation nationale de son pays est en cours d'alignement sur les normes et les règles de l'OMC. Le Conseil de la Fédération a approuvé les amendements à son Code civil concernant les droits de propriété intellectuelle. La création d'une union douanière entre la Fédération de Russie, le Kazakhstan et le Bélarus ne constitue pas un obstacle à l'affiliation à l'OMC et ne demande que quelques modifications des instruments d'accession.

64. Le commerce est étroitement lié à la question du développement durable, l'un de ses aspects étant ce qu'il est convenu d'appeler « l'économie verte ». À ce propos, il y a un risque de nouvelles restrictions commerciales et de renforcement du protectionnisme, en particulier pour ce qui est des marchandises et des technologies auxquelles cette notion ne s'applique pas. Avant d'encourager activement cette initiative, les organisations internationales, notamment la CNUCED, devraient donc évaluer ses répercussions négatives éventuelles sur le commerce international.

65. En conclusion, il souligne le rôle important que joue la CNUCEDD, en particulier dans l'analyse des politiques relatives au commerce et à l'investissement, et la signification de l'Accord d'Accra adopté à la douzième session de la CNUCED.

66. **M. Khair** (Soudan) dit qu'il est regrettable que les pays en développement aient supporté le plus gros du choc de la crise économique, alors que les pays développés ne respectent pas leurs engagements en matière d'aide au développement et d'accès aux marchés. Les pays africains en particulier se heurtent à de nombreux obstacles dans les efforts qu'ils déploient pour atteindre les OMD. Les changements climatiques sont une question qui préoccupe tout particulièrement les pays menacés par la sécheresse et la désertification. Son pays a élaboré un programme complet axé sur

l'utilisation du pétrole et autres ressources pour accroître la production agricole.

67. Son pays a fait de grands progrès pour respecter les normes de l'OMC, mais les efforts qu'il déploie depuis des décennies pour en devenir membre se heurtent toujours à des obstacles. Les considérations politiques l'emportent sur le principe internationalement reconnu d'un traitement spécial pour les pays les moins avancés et les pays sortant d'un conflit. Les engagements en matière d'aide au développement, d'allègement de la dette et d'assistance technique ne sont pas respectés et de nouvelles conditions sont introduites dans les arrangements déjà établis tels que l'Accord de Cotonou. La réussite de l'intégration du monde en développement dans l'économie mondiale est dans l'intérêt des pays en développement comme des pays développés.

68. **M^{me} Dastidar** (Inde) dit que les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, sont incapables d'augmenter leur part du commerce international à cause de difficultés d'accès aux marchés et du manque de capacités commerciales, de conditions favorables de financement et de crédit.

69. Il est indispensable de maintenir un équilibre entre la demande intérieure et extérieure pour assurer durablement la croissance économique, Afin de compenser les effets négatifs d'une croissance fondée sur l'exportation, les pays doivent poursuivre des stratégies d'exportation favorisant la diversification des marchés et des produits. La diversification dans le secteur des services permettrait de renforcer la résilience économique et de réduire une trop grande dépendance des produits de base. Des solutions doivent aussi être trouvées pour valoriser les exportations des pays en développement au lieu de simplement perpétuer le rôle de fournisseurs de matières premières de ces pays.

70. Dans ce contexte, le dénouement du Cycle de Doha doit être ambitieux, juste, équilibré et équitable, et il doit aussi permettre de corriger les déséquilibres actuels et correspondre vraiment à un programme pour le développement. Les obstacles au commerce et le protectionnisme doivent être abolis. La sécurité alimentaire est une préoccupation majeure, en particulier dans les pays défavorisés. Il est indispensable d'adopter le mécanisme spécial de sauvegarde et de maintenir l'équilibre entre l'accès au marché des produits agricoles et non agricoles.

71. Dans la promotion des avantages du commerce, il y a lieu de tenir compte des besoins particuliers des pays en développement, en particulier les petits États insulaires en développement, les pays enclavés en développement et les pays les moins avancés. Un accord doit intervenir sur l'octroi d'un accès au marché en franchise de droits et sans contingent pour les pays les moins avancés. L'Inde appuie les éléments de souplesse prévus dans l'Accord sur les droits de propriété intellectuelle liés au commerce (ADPIC) dans le secteur de la santé et souligne la nécessité de les étendre au transfert de technologie dans le domaine des changements climatiques. Son pays est également en faveur de faire en sorte que les règles en matière de propriété intellectuelle soutiennent pleinement les objectifs de la Convention sur la diversité biologique.

72. L'Inde est favorable au renforcement de la position des pays en développement dans les institutions de Bretton Woods et elle se félicite donc de la décision prise récemment par le FMI de transférer plus de 6 % des parts de contingentement aux pays émergents dynamiques et à des pays en développement d'ici à 2012.

73. **M^{me} Prorok** (Ukraine) dit qu'il est essentiel d'appliquer les principes énoncés dans le Consensus de Monterrey pour parvenir au développement et réaliser les OMD. S'il est vrai que chaque pays est responsable de son propre développement, l'assistance de la communauté internationale est vitale pour compléter leurs efforts, en particulier dans le cas des pays à revenu moyen. Le financement extérieur, en particulier l'investissement étranger direct, joue un rôle important dans la stabilisation de l'économie et le développement en Ukraine. Son pays se félicite aussi de la promotion de sources et de mécanismes financiers innovants visant à assurer le financement prévisible du développement durable.

74. Pour ce qui est du commerce multilatéral, sa délégation est convaincue que la prévention du protectionnisme et la recherche de nouvelles approches et d'instruments transparents pour préserver la concurrence au niveau mondial contribueraient à la reprise de l'économie mondiale. Il est donc essentiel que le Cycle de Doha se termine rapidement sur des résultats justes et non discriminatoires.

75. La dette reste un obstacle sérieux au développement durable, à la sécurité et à la stabilité économique des pays en développement. Des mesures

additionnelles devraient donc être prises, en particulier pour éviter l'accumulation de la dette, et sa délégation se félicite des mesures unilatérales des États membres et des initiatives multilatérales visant à annuler la dette et à la régler.

76. L'Ukraine se félicite aussi des mesures prises par le FMI et la Banque mondiale en vue d'améliorer la représentation des pays en développement et de leur donner plus de poids dans les processus décisionnels. Il est d'importance capitale de résoudre les problèmes de gouvernance de l'économie mondiale afin de renforcer la stabilité économique et de garantir l'efficacité et la crédibilité constantes de ces deux institutions. L'Organisation des Nations Unies, en sa qualité d'organisation internationale universelle, devrait jouer le rôle de chef de file dans la gouvernance de l'économie mondiale, notamment en étroite coopération avec le G-20 et le Groupe des huit.

77. En conclusion, réitérant la détermination de l'Ukraine à atteindre les OMD et les autres objectifs de développement internationalement convenus par des réformes économiques et sociales complètes, elle fait remarquer que son Gouvernement a déjà pris des mesures dans ce sens au début de l'année.

78. **M. Al-Ansari** (Qatar) dit qu'il est plus urgent que jamais de trouver une solution permettant à la fois de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le Cycle de Doha et de résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les pays en développement. Il est tout aussi urgent d'établir un équilibre entre les trois piliers du développement durable.

79. Compte tenu de la responsabilité qui est historiquement la leur, les pays développés ne peuvent pas continuer à accentuer leur appui aux efforts des pays en développement et, en même temps, leur refuser l'accès à leurs marchés. Ils ne peuvent pas non plus continuer à déclarer que la libéralisation conduit à la croissance et au développement tout en ne la réalisant que sélectivement. De plus, la libéralisation du capital doit être associée à la suppression des restrictions au commerce et au mouvement des personnes physiques.

80. La crise économique et financière mondiale causée par les pays développés a notamment eu pour conséquence d'accroître la pauvreté et la misère sociale dans les pays en développement, augmentant ainsi les difficultés pour certains d'entre eux de réaliser les OMD. Si le pire de la crise est passé, il n'en reste pas moins d'importance vitale d'éliminer la pauvreté, de

partager les avantages et d'améliorer effectivement la participation des pays en développement tant à la reprise qu'à la prospérité de l'économie mondiale. Pour y parvenir, il est indispensable que l'Organisation des Nations Unies soutienne les efforts des pays en développement et que ceux-ci bénéficient de la coopération des pays développés.

81. La stagnation du Cycle de Doha est tout à fait regrettable et décevante pour les pays en développement qui avaient fondé d'immenses espoirs sur les négociations qui, à leurs yeux, devaient non seulement permettre d'atteindre les OMD et parvenir à éliminer la pauvreté mais aussi de réaliser des progrès dans les domaines des services, du traitement préférentiel et de l'aide. Il est impératif que tous les États aient la volonté politique nécessaire pour reprendre les négociations et en assurer le succès, surtout pour dissiper les doutes qui pourraient surgir au sujet de l'importance de la CNUCED et de l'OMC comme épine dorsale du système commercial multilatéral international. Dans ce contexte, les négociations devraient donner la priorité à des questions telles que le développement de mesures susceptibles d'améliorer l'efficacité du système commercial international, l'impact du protectionnisme commercial sur les pays en développement, le traitement préférentiel, l'assistance technique et des programmes ciblés de renforcement des capacités pour les pays en développement, l'agriculture, la sécurité alimentaire, la lutte contre la désertification et la réduction des subventions à l'exportation dans les pays développés en vue de leur élimination éventuelle.

82. **M^{me} Al-Hadid** (Jordanie) dit que, pour tirer le maximum d'avantages de l'accroissement des échanges, la libéralisation du commerce doit s'accompagner de politiques propres à faciliter la croissance par le biais de la législation et du maintien de la stabilité macroéconomique. Vu les incertitudes de l'économie mondiale qui ne cessent de s'accumuler et la nécessité d'aider les pays en développement à atteindre les OMD, il est urgent de veiller à ce que le résultat du Cycle de Doha préconise un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, non discriminatoire et équitable. Des engagements doivent encore être pris dans les domaines de l'aide pour le commerce et de l'allègement de la dette et d'autres mesures doivent être prises pour renforcer les capacités conformément aux conventions internationales

pertinentes et aux engagements internationalement convenus.

83. La Jordanie poursuit avec succès une stratégie de libéralisation des échanges aux niveaux multilatéral, régional et bilatéral et, avec la participation active du secteur privé, elle accomplit des progrès remarquables dans la mise sur pied d'une économie de marché. Des réformes intensives ont permis de créer un environnement réglementaire moderne et favorable au commerce et à l'investissement. Ces dernières années, son pays a progressé dans la mise en œuvre de ses engagements au titre de l'OMC, allant même au-delà dans certains cas, et il a conclu des accords de libre-échange avec ses principaux partenaires commerciaux.

84. **M. de Bassompierre** (Belgique) prenant la parole au nom de l'Union européenne, des pays candidats, Croatie, ancienne République yougoslave de Macédoine et Turquie, des pays du processus de stabilisation et d'association, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie et, de plus, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, déclare que le dynamisme économique des pays émergents donne un élan bienvenu à la relance de l'économie mondiale, encore inégale et fragile. La création par le G-20 de son groupe de travail sur le développement à sa dernière réunion, tenue à Séoul, témoigne de la nécessité d'accorder l'attention voulue aux préoccupations et mesures relatives au développement afin de garantir une reprise durable, viable et bien répartie au-delà de ses seuls participants.

85. Toutes les exportations des pays les moins avancés ont bénéficié d'un accès en franchise de droits et non contingenté aux marchés des pays de l'Union européenne dans le cadre de l'initiative « Tout sauf des armes », et l'Union a revu ses règles d'origine préférentielles pour qu'elles rendent plus facile l'accès à ses marchés des pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux. Les autres pays développés et les économies émergentes devraient suivre l'exemple de l'Union européenne.

86. Les biens intermédiaires et les services représentant la plus grande partie des échanges internationaux, les pays doivent offrir un environnement économique propice au commerce extérieur et à l'investissement. En même temps, l'aide de la communauté internationale et des donateurs reste importante et l'Union européenne est tout à fait déterminée à soutenir les pays qui sont ses partenaires

afin de garantir que le commerce contribue pleinement à leurs stratégies de développement.

87. L'Union européenne fournit plus de 50 % de l'aide globale liée au commerce et son programme Aide pour le commerce représente 2 milliards d'euros par an. Elle soutient également l'intégration commerciale au niveau régional.

88. L'Union européenne n'est pas convaincue par les arguments selon lesquels la lenteur des progrès du développement de certains pays serait imputable à une politique commerciale ouverte, des marchés compétitifs et aux règles de l'OMC. Elle n'est pas d'accord sur le fait que les subventions et des marchés protégés pourraient faciliter la croissance des pays en développement. Le protectionnisme commercial doit être combattu partout. De plus, la croissance à elle seule ne suffit pas ; la croissance doit être durable, inclusive et écologique pour que les membres les plus défavorisés de la société puissent bénéficier du développement durable.

89. L'Union européenne est déterminée à contribuer au succès de la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique et de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Cependant, la plus grande réussite en matière de politique commerciale serait celle de la conclusion du Programme de Doha pour le développement. Un ensemble sans précédent de mesures respectueuses du développement est en perspective et l'Union européenne prie instamment tous ses partenaires de se joindre à elle pour faire de la conclusion des négociations de Doha leur priorité première en 2011.

90. En conclusion, rappelant que la question du commerce international et du développement s'est avérée de plus en plus controversée au sein de la Commission ces dernières années, il lui demande de travailler dans un esprit constructif afin de parvenir à un accord sur une résolution portant sur ce sujet à transmettre à l'Assemblée générale.

91. **M. Fareed** (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)) dit que le rejet de toutes les formes de protectionnisme doit rester un élément essentiel d'une réponse coordonnée de la communauté internationale à la crise économique et financière. Dans ce contexte, il est urgent de conclure rapidement le Cycle de Doha pour le développement.

92. Bien souvent, les produits manufacturés stimulent davantage la croissance que d'autres types d'exportations parce qu'ils renforcent les capacités de production des pays en développement et les aident à diversifier leurs marchés, améliorant ainsi leur compétitivité à l'échelon mondial. Il décrit un certain nombre de services d'appui que l'ONUDI fournit aux pays en développement pour permettre aux entreprises de fabriquer des produits rentables ayant un fort potentiel d'exportation, dans les quantités et au niveau de sécurité et de qualité demandés par les marchés. L'ONUDI aide également les pays à faire en sorte que leurs produits soient conformes aux normes internationales pertinentes, en particulier aux prescriptions techniques des acheteurs privés. Un projet conjoint ONUDI, OMC et Agence norvégienne pour la coopération en matière de développement ayant pour but de mettre en place, en Zambie, des services de test et de certification reconnus pour les exportations stratégiques de ce pays et un projet en Côte d'Ivoire visant à prévenir la contamination de ses exportations de café et de cacao par une mycotoxine dangereuse en sont des exemples.

93. L'ONUDI collabore aussi étroitement avec d'autres organisations pour améliorer la coordination et la coopération entre les fournisseurs d'aide liée au commerce, comme en témoigne sa collaboration avec l'OMC sur le Cadre intégré renforcé pour les pays les moins avancés et avec le Groupe interinstitutions sur le commerce et le renforcement des capacités productives du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. En outre, la prochaine édition 2010 du Guide des ressources interinstitutions sur le renforcement des capacités commerciales, coordonné par l'ONUDI avec un financement de la Suède, comprendra pour la première fois des informations détaillées sur les services liés au commerce fournis aux pays en développement par les agences de nombreux États membres.

La séance est levée à 18 heures.